

Catégorie C non encadrant : groupe des Agents d'exécution	Actuel	Proposé	Gain
Adjoint technique	242	281	+39
Adjoint technique principal 2eme classe	301	346	+45
Adjoint technique principal 1ere classe	308	354	+46
Agent de maîtrise	339	356	+17
Agent de maîtrise principal	354	372	+18
Adjoint du patrimoine adjoint administratif	242	281	+39
Adjoint du patrimoine principal 1ère et 2ème classe adjoint administratif principal 1ère et 2ème classe	253	293	+40

Catégorie B non encadrant, Fonctions administratives et techniques	Actuel	Proposé	Gain
Technicien, rédacteur, assistant du patrimoine	369	387	+18
Rédacteur 5 ^{ème} échelon et Assistant du patrimoine 5 ^{ème} échelon	463	387	(1)
Technicien principal 2ème classe Rédacteur et assistant du patrimoine 1 ^{ère} et 2ème classe	463	484	+21
Technicien principal 1ère classe	550	575	+25

inclus les agents C sur postes B : 55 administratif, 11 maîtrise, 13 technique et 4 patrimoine

(1) Les rédacteurs et assistants du patrimoine qui ont déjà atteint le 5^{ème} échelon ou qui l'atteindront en 2020 gardent le RI actuel de 463€ et bénéficient d'une augmentation de 21€. A partir de 2021, le passage du 5^{ème} échelon n'est plus valorisé

Catégorie A non encadrant, groupe de Pilotage et d'expertise	Actuel	Proposé	Gain
Attaché	620	647	+27
Attaché principal	827	861	+34
Attaché principal hors classe	943	982	+39
Bibliothécaire	582	608	+26
Bibliothécaire principal	644	672	+28
Conservateur	559	584	+25
Conservateur en chef	671	700	+29
Ingénieur	943	982	+39
Ingénieur principal et hors classe	1485	1543	+58

inclus les agents B sur postes A : 8 techniciens, 4 rédacteurs et 1 assistant du patrimoine

Aucun changement concernant le versement des primes semestrielles et de conduite de Poids Lourd, travail du dimanche, d'assistant de prévention et pour travaux insalubres.

Les agents sous statut ville passent au RIFSEEP également. Pour certains cela génère une augmentation, les autres ont la garantie de conserver leur montant actuel à titre individuel.

Actuellement, la prime d'encadrement est de 700€/an ce qui représente 58€/mois. Ils sont inclus dans le tableau pour permettre une comparaison car cette prime annuelle est remplacée par le régime indemnitaire versé mensuellement selon le groupe. Les conditions du nombre d'agents encadrés, de présence ou d'évaluation sont supprimées.

Groupe Encadrement stratégique et Direction générale non communiqué

Groupe Encadrant de proximité (chef d'équipe, responsable de pole ou de section...)	Actuel	Proposé	Gain
Agent de maîtrise	397	414	+17
Agent de maîtrise principal	412	430	+18
Technicien, rédacteur, assistant du patrimoine	427	445	+18
Technicien principal 2ème classe Rédacteur et assistant du patrimoine 1 ^{ère} et 2ème classe	521	542	+21
Technicien principal 1ère classe	608	633	+25

Inclus 11 adjoints technique sur postes d'agent de maîtrise

Groupe des Encadrants intermédiaires (responsable de régie, de plateau, de médiathèque de quartier)	Actuel	Proposé	Gain
Technicien, rédacteur, assistant du patrimoine	427	461	+34
Assistant du patrimoine 5 ^{ème} échelon	521	461	(1)
Technicien principal 2ème classe	521	554	+33
Attaché	678	712	+34
Attaché principal	885	918	+33
Attaché principal hors classe	1001	1035	+34
Bibliothécaire	640	674	+34
Bibliothécaire principal	702	735	+28
Conservateur	617	651	+34
Conservateur en chef	729	762	+33
Ingénieur	1001	1035	+34
Ingénieur principal et hors classe	1543	1577	+34

inclus 17 agents de maîtrise, 1 adjoint technique et 5 adjoints administratif sur postes B

Groupe Encadrement opérationnel (directeur de médiathèques, de MDE)	Actuel	Proposé	Gain
Attaché	678	753	+75
Attaché principal	885	960	+75
Attaché principal hors classe	1001	1077	+76
Bibliothécaire et attaché de conservation	640	715	+75
Bibliothécaire principal	702	777	+75
Conservateur	617	692	+75
Conservateur en chef	729	804	+75
Ingénieur	1001	1077	+76
Ingénieur principal et hors classe	1543	1618	+75

inclus 3 techniciens et 2 rédacteurs sur postes A